



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 06 mars 2026

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-016

Objet : Ajustement de l'organigramme

L'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 18 février 2026 s'est réuni à Arles le 06 mars 2026 à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 16 membres sur 23, soit 69 voix sur 92

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Aline CIANFARANI, Johan BERGENEAU, Pierre RAVIOL, Bernard ARSAC, François JOURDAN

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Mandy GRAILLON représentée par Catherine BALGUERIE-RAULET, Christelle AILLET représentée par Eva CARDINI, Jean-Paul GAY représenté par Aline CIANFARANI, Patrick de CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, Frédéric GIBERT, Marie-Christine CONTRERAS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Daniel CARLOTTI

Invités permanents avec voix consultatives : Jacques NOU, Sébastien ABONNEAU

Assistaient à la séance : Christophe FONTFREYDE, Cindy AVON, Magali BLANC, Emilie IPSILANTI

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-016

Objet : Ajustement de l'organigramme

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
Vu la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°CS-2023-075 du 19 septembre 2023 relative à l'organigramme du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu délibération n°CS-2025-031 du 26 septembre 2025 relative à l'organigramme du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône réuni le 05 février 2026,

➤ Considérant

- Que l'organigramme en vigueur au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue a été mis en place en septembre 2023 suite à l'installation de la nouvelle gouvernance, afin de repositionner le Parc au centre de ses missions,
- Qu'il a fait l'objet d'un premier ajustement en septembre 2025,
- Que les objectifs et les priorités sont affinés,
- Qu'ainsi, il est nécessaire de procéder à quelques ajustements organisationnels, afin de servir au mieux les ambitions du Parc,
- Qu'un nouvel organigramme a été établi,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- De valider l'organigramme présenté,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Anne CLAUDIUS-PETIT
13200 ARLES
Tel. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE
Pôle appui aux collectivités
Service expertise statutaire et juridique
AR/JDM/BM

Les Vergers de la Thumine - CS10439
Boulevard de la Grande Thumine
13098 Aix-en-Provence Cedex 02
tél. 04 42 54 40 50 fax. 04 42 54 40 51

00 0 15 3

La Présidente du Comité Social Territorial / FSC
placé auprès du CDG13,

Anne REYBAUD

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT
Présidente du SM.de gestion
du PNR de Camargue

Mas du Pont de Rousty
13 200 ARLES

Aix-en-Provence, le 17 février 2026.

Madame la Présidente,

Vous voudrez bien trouver, ci-dessous, pour information et affichage, l'extrait du procès-verbal de la réunion du Comité Social Territorial du 5 février 2026 organisée dans les locaux du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône concernant votre projet de délibération relatif à la mise à jour de l'organigramme.

Commentaires :

Le syndicat FSU Territoriale 13 indique que le projet a pour objet de rattacher à la direction générale l'ancien gardien du Mas de Rousty, agent technique et de maintenance sur des fonctions de « Factotum du Mas et de ses annexes ». Or, la mutation interne de cet agent intervient dans un climat relationnel tendu avec la directrice adjointe depuis le 7 octobre 2025. Elle a également pour conséquence de lui faire perdre son logement de fonctions comme indiqué dans la deuxième saisine. Le syndicat FSU Territoriale 13 s'interroge donc sur l'opportunité de rattacher directement un agent à une personne avec laquelle il entretient un conflit et sur l'objectif poursuivi par l'établissement qui paraît dépasser la simple organisation des services.

Mme Cassan et M. Wild rejoignent les propos du syndicat FSU Territoriale 13.

Le syndicat CGT rappelle que l'attribution d'un logement de fonction doit reposer sur une analyse objective des fonctions exercées et des contraintes réelles et garantir l'égalité de traitement entre agents occupant des postes présentant des caractéristiques similaires. Par ailleurs, le dossier ne précise pas la situation de l'agent qui bénéficierait actuellement d'un logement de fonction ne figurant plus dans la liste proposée. Aucune information n'est apportée sur les conséquences concrètes de cette délibération : maintien ou retrait du logement, calendrier, ni modalités d'accompagnement éventuelles. Une décision relative aux logements de fonction a des impacts directs et importants sur la situation personnelle

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2513 02295-2026 03 06-CS_2026_016

et professionnelle des agents concernés. Le CST doit pouvoir se prononcer en connaissance de cause.

Le dossier mis aux voix recueille :

- Du collège des représentants du personnel : ***Un avis défavorable par 3 VOIX CONTRE du syndicat FSU Territoriale 13 et de Mme Cassan et M.Wild, 2 VOIX POUR du syndicat FO et 2 ABSTENTIONS du syndicat SNDGCT.***
- Du collège des représentants des collectivités : ***Un avis favorable à l'unanimité.***

- votre projet de délibération relatif à la liste des emplois donnant lieu à attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

Le dossier mis aux voix recueille :

- Du collège des représentants du personnel : ***Un avis défavorable par 3 VOIX CONTRE du syndicat FSU Territoriale 13 et de Mme Cassan et M.Wild et 4 ABSTENTIONS des syndicats FO et SNDGCT.***
- Du collège des représentants des collectivités : ***Un avis favorable à l'unanimité.***

- votre projet de délibération relatif à l'indemnité pour travail du dimanche et jours fériés.

Commentaires :

Le syndicat CGT relève que le projet institue l'indemnité pour travail du dimanche et des jours fériés à hauteur de 0.74€ par heure soit le montant réglementaire minimal. Ce niveau d'indemnisation est très faible et ne reflète en rien les contraintes réelles imposées aux agents concernés : travail le week-end, en période de forte activité, et parfois dans des conditions difficiles. Le travail du dimanche et des jours fériés ne doit pas être banalisé. Il appelle une véritable reconnaissance, financière et organisationnelle.

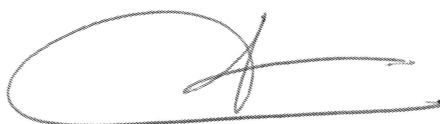
Le dossier mis aux voix recueille un avis favorable à l'unanimité des deux collèges des représentants des collectivités et du personnel.

Par ailleurs et conformément à l'article R254-74 du Code Général de la Fonction Publique, je vous rappelle que l'instance doit, dans un délai de deux mois, être informée des suites données à leurs avis.

Je vous remercie donc de bien vouloir honorer cette obligation réglementaire et me transmettre le cas échéant la délibération adoptée.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Anne REYBAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2513 02295-2026 0306-CS_2026_016



Organigramme du Parc naturel régional de Camargue

Anne CLAUDIUS-PETIT, PRÉSIDENTE

Christophe FONTFREYDE, Directeur Général
Estelle ROUQUETTE, Directrice Générale Adjointe (10%)

Pôle Charte
Morgane HERNANDEZ, CM Charte et évaluation

Éducation au territoire
Julien FAURE, CM éducation au territoire

Communication
Chargée de mission communication

Direction
Myriam DARDOUR, Assistante

Saïd CHENOUI
Factotum du Mas et de ses annexes

Service Eau, Biodiversité et Développement Rural

Magali GORCE, Cheffe de service
Philippe ISENMANN, SIG

Pôle Eau et Paysages
Marion CROIZEAU, cheffe de pôle
Gustave KEMNHIOU, CM Hydraulique
Rachel LINARD, CM observatoire de l'eau
Delphine TOURTE, CM Paysages et travaux

Pôle Biodiversité
Charles BRAVO, CM N2000 sites Rhodaniens
Alexandre CRESTEY, CM N2000 Camargue
Julie MENGARELLI, CM N2000 3 Marais

Pôle Développement Rural
Aurélien JOUVENEL, CM élevage et soutien aux associations
Anne VADON, CM agriculture (80%)
Bérénice JAECK-ROCHETTE, CM restauration des corridors boisés
Marion BLANC-BOCH, CM tourisme

Mer & Littoral
Delphine MAROBIN-LOUCHE, CM Mer et Littoral

Service Gestion Directe des Espaces Naturels

Laetitia POULET, Cheffe de service
Marie-Lou DEGEZ, référente plans de gestion et suivis scientifiques

Zone Nord et Ouest
Maxime HUCBOURG, référent de secteur
Frédéric JALABERT, agent maintenance et technique

Zone de l'Embouchure
Lydie CATALA, référente de secteur (70%)
Florian LE BORNE, garde technicien (50%)
Fabian MICELI, gardien de la Palissade, agent maintenance et technique
Emmanuel VIALET, technicien zone humide

Domaine de la PALISSADE
Lydie CATALA, responsable de site, accueil et gestion (30%)
Agnès ESPOSITO, accueil et administration (75%)

EMSC
Jean Christophe BRIFFAUD, référent de secteur
Laura FLAMME, garde du Littoral
Florian LE BORNE, garde technicien (50%)
Patrick RIGAUD, technicien zone humide

Service Patrimoines, culture et publics

Estelle ROUQUETTE, Cheffe de service & Conservatrice 90%

Musée de la Camargue
Anne TINDILLE, responsable de site et médiation culturelle
Guillaume CHEVALIER, référent communication et médiation culturelle
Mélissandre COLOM, référente éducation et médiation culturelle
Katia LESCOT-VIDAL, référente boutique et accueil des publics
David PANDO, agent d'accueil et de maintenance technique

Secrétariat Général

Nathalie ALONSO, Cheffe de service
Commande Publique

Magali BLANC, comptabilité
Elodie EQUET, RH et instances
Emilie IPSILANTI, secrétariat et comptabilité
Dgelali HARAICHE, agent d'entretien